



# Economie domestique

**syndicat**

interprofessionnel  
de travailleuses et  
travailleurs



**27 septembre 2020 :**

# Protégeons les salaires, pas les frontières.

# OUI

à l'initiative « 23 frs, c'est  
un minimum ! »

# NON

à l'initiative « pour une  
immigration modérée »

**Tout travail mérite salaire**  
**Tout salaire devrait permettre d'en vivre**  
**23 frs, c'est un minimum !**

Le salaire de 23 francs de l'heure concernera près de 10% des travailleuses et travailleurs. Il concernera aussi les employé-e-s de maison qui travaillent chez des personnes privées : responsables du ménage, des enfants, de l'organisation de la maison, des soins non médicaux, de l'accompagnement quotidien des personnes dépendantes, etc. La sous-enchère salariale y est fréquente, et les conditions de travail précaires.

**Le salaire minimum : une solution pour améliorer la condition de milliers de travailleurs, et surtout de travailleuses employées par des particuliers.**

Un salaire à **23.-** de l'heure, c'est 3.50 francs de plus que le salaire de base obligatoire prévu par le contrat-type de travail fixé à 19.50 francs. Dans le secteur de l'économie domestique, les heures de travail sont particulièrement élevées, un plein temps compte 45 heures hebdomadaires.

**Pour un emploi à plein temps de 45h par semaine, cette augmentation passe de 3'801 à 4'483 francs par mois.**

Un salaire à **23.-** de l'heure, c'est enfin une plus juste rémunération pour le travail de care, de ménage, d'éducation des enfants, de la tenue de la maison, et toutes ces tâches domestiques qui permettent aux employeurs de vivre de manière plus confortable et sereine.

**Cette augmentation de salaire, c'est aussi un pas en avant concret vers plus d'égalité et une meilleure répartition des tâches ménagères entre femmes et hommes.**

Un salaire à **23.-** de l'heure, c'est ancrer dans la loi le droit d'être payé suffisamment pour faire face à l'ensemble des charges.

**C'est sécuriser un salaire correct pour celles et ceux qui assument des tâches essentielles pour la population et leur donner le moyen de vivre dignement, elles et eux aussi.**

# 1

## **Un salaire minimum contre la précarité**

Dans le secteur de l'économie domestique, les salaires minimaux des catégories les plus représentées sont inférieurs à ce montant.

Pourtant, les employé.e.s de maison doivent faire face aux mêmes charges que les autres : loyer, assurances, nourriture, impôts, etc.

**L'initiative met fin à cette précarité due à des salaires trop bas, dont le coût est supporté par l'ensemble de la collectivité.**

# 2

## **Ancrer dans la loi le droit à un salaire digne**

L'économie domestique fait l'objet d'un Contrat Type de Travail. Les employeurs de l'économie domestique, contrairement aux travailleurs et travailleuses de la branche, ne sont pas organisés pour permettre une CCT. Un salaire minimum permettrait d'obtenir enfin un revenu qui permet à l'ensemble des salarié-e-s de vivre dignement, y compris les employé-e-s domestiques.

**Pour contraindre les employeurs à verser un salaire digne à toutes et tous, un salaire minimum légal obligatoire est indispensable.**

# 3

## **Valoriser les tâches de care et le travail domestique**

Le 14 juin 2019, des dizaines de milliers de femmes ont manifesté à Genève pour mettre fin aux discriminations dont elles sont victimes, notamment salariales. Parmi elles, les travailleuses de l'économie domestique qui assurent la tenue de milliers de foyers à Genève.

**Les tâches domestiques sont trop souvent sous-payées : une vraie reconnaissance du travail des employé-e-s de maison est un pas en avant concret vers l'égalité.**

# 4

## **Pas de justice sanitaire et climatique sans justice sociale**

Au lendemain d'une crise sanitaire majeure et à la veille d'une indispensable transition écologique pour combattre le réchauffement climatique, il faut donc renforcer la reconnaissance des métiers qui assument des tâches essentielles à la population pour que les salarié-e-s ne fassent pas les frais de cette transition: être mieux payé-e-s signifie être mieux protégé-e contre les aléas de la vie.

**L'instauration d'un salaire minimum légal contribue à une meilleure répartition des richesses, condition indispensable pour aborder la transition écologique.**

# 5

## **Un salaire à la hauteur de la pénibilité du travail**

Les travailleuses.eurs de l'économie domestique ne sont pas soumis à une durée légale du travail par semaine. Leurs conditions de travail sont peu contrôlées par l'Etat, et, bien souvent le travail est pénible. Par exemple, une travailleuse qui prend soin d'une personne âgée devra non seulement entretenir son logement, mais aussi et surtout l'aider au lever, à la toilette, au coucher, et l'assister et la porter, y compris la nuit. Le besoin de prise en charge H24 des enfants en bas âge et des personnes dépendantes repose souvent sur l'activité d'un.e employé.e de maison.

**Un salaire minimum obligatoire permet de mieux reconnaître la pénibilité et l'utilité des métiers les moins bien payés.**

# 6

## **Protégeons les salaires, pas les frontières**

L'initiative de l'UDC dite "pour une immigration modérée (initiative de limitation)" veut mettre un terme à la libre-circulation des personnes. Alors qu'elle prétend protéger ainsi la population de tous les maux, cette initiative n'a en fait qu'un seul objectif: mettre fin aux mesures d'accompagnement qui permettent d'instaurer des contrôles dans les entreprises et d'édicter des salaires minimaux en cas de sous-enchère abusive et répétée. Ceci, en divisant pour mieux régner et en précarisant le statut de milliers de travailleurs-euses immigré-e-s.

**Avec la précarisation de milliers de travailleurs-euses immigré-e-s en Suisse, c'est la position de l'ensemble des salarié-e-s qui s'affaiblit face aux abus patronaux.**

Contrairement à une idée largement répandue par ses opposant-e-s, le salaire minimum légal ne tire pas l'ensemble des salaires vers le bas ni ne détruit les emplois. Au contraire, en améliorant le pouvoir de négociation d'une part importante des travailleuses et des travailleurs en fixant un salaire minimum, c'est l'ensemble des salaires qui a tendance à augmenter. Une augmentation du pouvoir d'achat dont l'économie a particulièrement besoin pour recréer des emplois dans le contexte de crise économique découlant de la Covid-19. Et si les ménages privés peinent à tourner, des mesures de baisse des loyers ou des primes d'assurances maladie seraient des mesures économiquement plus efficaces et socialement plus justes.